

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 septembre 2014

---

**DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE  
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 2192)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 31

présenté par

M. Alauzet, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton,  
M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE 8**

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« IV *bis*. – Le rapport sur les paiements prévu au I est annexé au rapport annuel. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans un souci de transparence, cet amendement a pour objectif à rendre le rapport sur le paiement plus facilement accessible en l'annexant au rapport annuel.